

Liberté Égalité Fraternité

CERES 2.0 – EDITION ET ENVOI PAR L'AFPA DES DOCUMENTS LIÉS AUX SESSIONS D'EXAMEN DU TITRE PROFESSIONNEL

TUTORIEL À DESTINATION DES AGENTS



Introduction

Avec la version 2.0 de l'application CERES, l'édition et l'envoi aux candidats des diplômes de titres professionnels, des diplômes des certificats complémentaires de spécialisation, des livrets de certification, des notifications d'échec et des courriers d'accompagnement associés sont désormais réalisés par l'Afpa.

Cette vidéo tutoriel à destination des agents des services déconcentrés vous montre comment faire une demande d'édition et d'envoi de ces documents à l'Afpa via CERES.



Cette vidéo vous présentera dans une première partie le processus général : l'édition des documents dans CERES, la demande de duplicata dans CERES, l'impression et l'envoi des documents par l'Afpa puis le tableau de suivi dans CERES. Dans une seconde partie, les cas particuliers suite à l'envoi, c'est-à-dire les cas d'erreurs de saisie, de plis non distribuables ou des courriers perdus, vous seront présentés.



Liberté Égalité Fraternité

1. Le processus général

L'édition des documents dans CERES

DGEFP / Mission des politiques de certification professionnelle



Le processus général



En tant qu'agent de DDETS/DEETS, vous venez de valider votre session d'examen dans CERES et vous voulez éditer et envoyer les résultats, voici le nouveau process dans l'application CERES.



CERES

▦





TP-00463 Ouvrier du paysage (20/09/2018)



Une fois la session validée, accédez à la liste des candidats inscrits à la session. Avant tout, il convient de vérifier les informations en cliquant sur l'icône document.



Une fenêtre s'ouvre vous permettant de visualiser, sans modification possible à cette étape : le diplôme, le livret de certification et leurs lettres d'accompagnement ou la lettre de refus ainsi que les informations relatives au candidat.



Pour visualiser tous les documents d'un même candidat utiliser les flèches en bas de votre écran.





Vérifiez ces informations puis cochez la case « Données vérifiées et conformes ».

Lors de l'aperçu des documents qui seront édités, le tampon, la signature, le logo Marque Etat, le fond filigrané et le recto du livret de certification n'apparaissent pas pour des raisons de sécurité. Toutefois, ils apparaitront bien sur les documents imprimés.

♠	
**	Liste des
2	
*	
θ	

Monsieur CHEVALIER Henri, né le à (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage

Ouvrier du paysage (arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles, dans le(s) domaine(s) d'activité 214r, 214s.

Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP399).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 16 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures n'apparaissent pas lors de la prévisualisation. 1 sur 2

Monsieur CHEVALIER Henri
Né le
Admis

Données vérifiées et conformes.



< PRÉCÉDENT :

> SUIVANT

Cliquez sur « Envoyer pour impression ».



De manière automatique, les informations du candidat suivant s'affichent à l'écran. Il convient à nouveau de vérifier les informations puis de les valider pour pouvoir les envoyer pour impression.

Si les informations du candidat sont invalides, il convient alors de mettre à jour les informations du candidat. Un message d'alerte CERES s'affiche dans certains cas, par exemple pour vous indiquer une erreur sur une année de naissance incohérente ou un caractère spécial dans le nom.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

_		CERES		UD lle-de-France 1
*	CANDIDATS	Madame MARIACH1 Colette CERES ID : 2122560		VAE :
				Revenir à l'état brouillon
A	Identification du candidat	Identification du candidat		Enregistrer une demande d'équivalence/correspondance
₽	Coordonnées	Identifiant	2122560	
 ⇒	Formation et emploi	Nom de naissance	MARIACH1	
**	Parcours de certification	Nom d'usage		
*	Tracabilité du candidat	Prénom(s)	Colette	
- -		Date de naissance		
Ê		Genre	Femme	
		Pays de naissance	FRANCE	
8		Commune de naissance		

Pour modifier ces informations, dirigez vous dans le module « Candidats ». N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Trois petits points » pour revenir à l'état brouillon. Vous pourrez alors modifier les informations.

SESSIONS



Revenez alors dans la session pour envoyer les documents pour impression.



SESSIONS

CERES

▦



ID TITRE_B_2023_470415 TP-00463 Ouvrier du paysage (20/09/2018)





Une fois une demande d'impression effectuée, celle-ci apparaît dans l'écran listant les candidats via la mention : « Demande d'impression initiale transmise le.. ».

Il est alors possible de télécharger une attestation de réussite directement sous format PDF pour envoi au candidat si besoin. Cette attestation est disponible uniquement si le candidat est admis et après la première demande d'impression.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté Égalité Fraternité

1	Le 29/11/2022
DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI	
ET DE L'INSERTION	
Liberté Égalité	
Fraternité	Monsieur Henri CHEVALIER
DRIEETS Île-de-France	
93300 Aubervilliers	Candidat n°2122559
Affaire suivie par :	
Téléphone : Courriel :	
Objet : Attestation de réussite à la session d'exar	men du titre professionnel d'Ouvrier du paysage
Je soussigné(e), Gaëtan Rudant, Directeur/Dir	rectrice DRIEETS Île-de-France, certifie que :
Monsieur Henri CHEVALIER	
Né le : Candidat nº 2122559	
a obtanue par décision du représentant territoria	al compétent du ministère chargé de l'emploi après délibération du juny, le titre
professionnel d'Ouvrier du paysage (TP-00463)) (11/09/2003).
Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national	des certifications professionnelles, dans le[s] domaine[s] d'activité 214r, 214s.
Il est enregistré dans le répertoire national des ce	ertifications professionnelles.

Si vous souhaitez envoyer cette attestation de réussite, elle est à imprimer, signer et envoyer directement par votre service.



Liberté Égalité Fraternité

1. Le processus général

La demande de duplicata dans CERES

DGEFP / Mission des politiques de certification professionnelle



CERES

▦



SESSIONS



ID TITRE_B_2023_470415 TP-00463 Ouvrier du paysage (20/09/2018)



Avec la version 2.0 de CERES, il est possible d'effectuer une demande d'impression et d'envoi de duplicata. Un duplicata peut être demandé 7 jours après la dernière demande d'envoi pour impression. Pour ce faire, cliquez sur le premier icône de document.

Documents à imprimer

Monsieur CHEVALIER Henri, né le à (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage (arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles, dans le(s) domaine(s) d'activité 214r, 214s.

Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP399).

Etabli à Paris 19e Arrondissement (Paris) le 16 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures n'apparaissent pas lors de la prévisualisation. 1 sur 2

Monsieur CHEVALIER Henri Né le Admis Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022

Données vérifiées et conformes.

ENVOYER UN DUPLICATA et passer au candidat suivant

Dans le cas d'un livret, le duplicata correspond à une réimpression du livret.

< PRÉCÉDENT >

> SUIVANT

Il est nécessaire de vérifier la conformité des informations avant de demander l'impression d'un duplicata.

SESSIC



CERES

▦



ID TITRE_B_2023_470415 TP-00463 Ouvrier du paysage (20/09/2018)



La date de demande de duplicata vient alors s'ajouter sous la date de demande initiale. Le nombre entre parenthèse, ici 1, indique le nombre de duplicata envoyé pour impression.



Liberté Égalité Fraternité

1. Le processus général

L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa

DGEFP / Mission des politiques de certification professionnelle



L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa



Une fois que vous avez cliqué sur « envoyer pour impression », les informations sont transmises informatiquement à l'Afpa qui est en charge d'imprimer, de mettre sous pli, d'affranchir et d'envoyer les courriers. Pour les sessions s'étant déroulées en métropole, l'Afpa imprime et envoie directement les documents au candidat.



L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa



Pour les sessions s'étant déroulées en DROM COM, l'Afpa imprime les documents et les envoie aux DEETS. C'est ensuite aux DEETS d'envoyer les documents aux candidats ou aux centres comme elles le souhaitent.



Liberté Égalité Fraternité

1. Le processus général

Le tableau de suivi dans CERES

DGEFP / Mission des politiques de certification professionnelle



Le tableau de suivi

۴	Suivi des sessions	Suivi des sessions
₽	Demandes de DTE	
⇒	Suivi des agréments	TO TO SESSIONS PROGRAMMEES SUFIES 12 demiers mois
**	Suivi des contrôles	16 0 58 160 29 NON 0 0 EN CONVOCATIONS DE DE VALIDÉES DÉRI COLIÉE DÉRI COLIÉE DÉRI COLIÉE
<u>.</u>	Suivi des contrôles	PRÉPARATION ENVOYÉES RÉSULTATS VALIDATION VALIDATION EN TOPOLOGIE FINALISEES EN ATTENTE DEBLOQUE DEBLOQUE DEBLOQUE
*		28 Sessions avec demandes d'impression
3		Sessions avec aucune demande d'impression envoyée Sessions avec une partie des demandes d'impressions envoyées
9		

Dans votre page d'accueil, un nouveau tableau nommé « Sessions avec demandes d'impression » est disponible dans le bloc « Suivi des sessions ». Il est divisé en 2 parties : la 1^e partie de gauche comptabilise le nombre de sessions validées pour lesquelles aucune demande d'impression n'a été faite pour votre zone géographique. La 2e partie de droite comptabilise le nombre de sessions validées pour lesquelles il reste une partie des impressions à demander pour votre zone géographique.



Le tableau de suivi



En cliquant sur l'un des nombres, ici deux, CERES affichera la liste des sessions concernées.



Le tableau de suivi



En cliquant sur l'un des nombres, ici deux, CERES affichera la liste des sessions concernées.



Liberté Égalité Fraternité

2. Les cas particuliers suite à l'envoi

DGEFP / Mission des politiques de certification professionnelle



Égalité

Cas n°1 : le candidat a reçu les documents mais détecte une erreur de civilité



Dans le cas où le candidat a bien reçu ses documents mais détecte une erreur, vous pouvez modifier les informations du candidat depuis le module « Candidats » puis demander l'impression et l'envoi d'un duplicata à l'Afpa comme présenté précédemment. Il est aussi possible de télécharger et d'envoyer directement au candidat une attestation de réussite en attendant la réception des documents.



Égalité

Cas n°2 : le candidat n'a pas reçu les documents, ils reviennent en Pli Non Distribuable (PND)



Lorsque le candidat n'a pas reçu les documents et qu'ils reviennent à l'Afpa en PND, c'est à dire Pli non distribuable, l'Afpa vous contacte pour vous en informer. Après avoir obtenu les coordonnées correctes du candidat, vous modifiez les informations dans le module « Candidats » de CERES et en informez l'Afpa qui renverra le courrier. Vous n'avez donc pas besoin d'envoyer une demande de duplicata.



Cas n°3 : le candidat n'a pas reçu les documents, le courrier est perdu



Dans le cas où le candidat n'a pas reçu ses documents, il convient tout d'abord de vérifier auprès de l'Afpa qu'il ne s'agit pas d'un pli non distribuable. Si c'est le cas, voyez le cas précédent.



Cas n°3 : le candidat n'a pas reçu les documents, le courrier est perdu



Sinon, il est nécessaire de vérifier avec le candidat les informations saisies dans CERES. Dans le cas où l'adresse est la bonne, vous pouvez alors demander l'impression et l'envoi d'un duplicata à l'Afpa.



Cas n°3 : le candidat n'a pas reçu les documents, le courrier est perdu



Dans le cas où l'adresse n'est pas la bonne, vous pouvez mettre à jour les informations dans CERES puis demander l'impression et l'envoi d'un duplicata à l'Afpa.

En attendant la réception des documents, il est possible de télécharger et d'envoyer directement au candidat une attestation de réussite.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté Égalité Fraternité